

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC63

présenté par
M. Huet et M. Salen

ARTICLE 33

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Les enseignants organisent une information sur les formations manuelles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les enfants et adolescents doivent savoir quelles sont les différentes opportunités qui peuvent s'offrir à eux et pour cela, ils doivent avoir un maximum d'informations.